

Contribution de Jean-Pierre BRANCHEREAU

jeanpierre.branchereau@gmail.com

Réforme territoriale Les Pays de la Loire : vers une géographie fusionnelle ?

Le contexte électoral de cette année 2014 confère un caractère de précipitation sinon d'urgence à un projet de redécoupage des Régions présenté de façon programmatique comme une simplification du mille-feuilles territorial, comme un alignement sur une échelle européenne de régions soi-disant trop petites et comme un moyen de limiter les dépenses publiques.

Dans une récente contribution, Philippe Audic, président du Conseil de développement, souligne, qu'en bonne démocratie, les populations concernées devraient être consultées. Jusqu'alors, le débat d'idées s'est déroulé par voie de presse et par le biais d'institutions représentatives et de représentants élus des grandes villes, des conseils généraux ou régionaux.

Le Panorama des réalités ligériennes publié par la Région des Pays de la Loire, à la suite de la séance du 13 mai 2014 croise des expertises universitaires étayées sur une bonne connaissance régionale mais n'évite pas la référence à des experts nationaux, délivrant sur la Région un message trop général et à des cabinets travaillant avec des indices de fiabilité incertaine sur des échelles pas forcément pertinentes. Le Conseil de développement peut donc être le lieu d'une expression démocratique collective ou individuelle, ce qui est l'esprit dans lequel est proposé cette contribution : apporter un témoignage et si possible des éléments d'analyse géographique au débat en cours.

Une Région qui n'aurait pas d'identité

Le concept d'identité est un de ceux le plus souvent évoqués dans le courrier des lecteurs de la presse quotidienne régionale. Il semble de bon ton de répéter que cette région n'a pas d'identité en particulier, qu'elle n'a pas d'identité historique (Ouest-France du 18 avril 2014), argument généralement avancé par des personnes qui décident que les autres n'ont pas d'identité alors que l'on sait bien que si ce concept est incontournable, les identités multiples des individus, des groupes ou des territoires sont fragiles, reconstruites en permanence, qu'elles s'expriment à différentes échelles géographiques et que ce concept ambigu peut même devenir dangereux.

Le territoire de l'actuelle région des Pays de la Loire peut cependant, comme tous les territoires, être une échelle pertinente d'analyse historique. La référence à l'empire Plantagenêt et à la vieille croisée angevine, évoquée dans

ses cours par le géographe nantais Jacques Gras, est certes peu présente dans la mémoire du siècle actuel encore que les villes du Mans et d'Angers s'y réfèrent volontiers. Mais Jacques Gras soulignait aussi dans sa connaissance fine de la région qu'elle était un milieu, celui du bocage entre Le Mans et Savenay, que les Vendéens maîtrisaient et que les haies et les chemins creux étaient une clef de lecture des événements.

Concernant l'histoire de la Loire-Atlantique, la référence à la Bretagne s'impose évidemment mais avec de multiples nuances comme l'ont souligné certains historiens nantais comme Alain Croix ou Didier Guyvarc'h. Il n'est pas possible cependant de réduire l'histoire du département à un seul espace géographique de référence. Chacun sait que, du point de vue de l'histoire économique, la Loire-Atlantique fonctionne certes avec la Bretagne et particulièrement avec sa côte sud mais aussi avec le bassin de la Loire dont elle est le débouché naturel. C'est lorsque la Loire est navigable et naviguée, lorsque le trafic y est supérieur à celui de Rhin que Nantes est le premier port du royaume.

Une Région inscrite dans la partie aval du bassin de la Loire

S'il est vrai que cette Région constituée d'un fragment de Bretagne, d'un fragment de Poitou, de l'Anjou et du Maine ne calque pas les divisions territoriales du 18^e siècle, elle s'intègre presque parfaitement dans le bassin aval de la Loire (on peut cependant remarquer que le Maine-et-Loire, héritier d'un Anjou amputé de quelques villes, a des limites communes avec tous les autres départements de la Région).

C'est en s'appuyant sur cette logique de bassin-versant et en s'inspirant des lignes de partage des eaux que Vidal de la Blache, fondateur de la géographie classique dessine en 1910 (donc bien avant la décision administrative de 1941 !) une région correspondant à l'actuelle Région des Pays de la Loire, sans la Vendée mais à laquelle il adjoint l'Indre-et-Loire. En effet, des géographes (Buache au 18^e siècle), des philosophes (Hegel) avaient déjà souligné le rôle des fleuves dans le façonnement des aires culturelles. Ce rapport au fleuve s'exprime par l'économie, par les gestes, par les espoirs et les peurs du quotidien, par un vocabulaire et même par une littérature ou par une architecture très présente dans les monuments de Nantes. Toute une solidarité d'amont et d'aval... dont l'aval ne peut s'affranchir. Les crues dans l'estuaire dépendent des aménagements d'amont (barrages, déversoirs..) mais le creusement de l'estuaire entraîne des conséquences sur la dynamique du fleuve entre Angers et Nantes... où se situe aujourd'hui le fond de l'estuaire si l'on définit celui-ci comme le fleuve remonté par l'onde de marée. On comprend donc mal les propositions du Comité Balladur de scinder l'aval de ce bassin-versant entre deux régions....

On comprend aussi que ce soit vers la Loire que se tournent certaines activités liées à la culture (le vignoble, le tourisme..). Des projets de tourisme fluvial s'ébauchent entre Nantes et Angers et il n'est point besoin d'évoquer une "récupération" du château des ducs par le Val de Loire (Ouest - France du 30 avril 2014) puisque le guide Joanne incorpore Nantes aux circuits de la Loire dans son édition de... 1904-1905.

Un espace restructuré autour de l'axe Saint-Nazaire - Le Mans - Paris

La Loire est abandonnée par la navigation commerciale en 1991 et la circulation se reporte sur les plateaux, au long d'un axe multimodal de Saint-Nazaire au Mans (ancienne route nationale 23 pour les dessertes de proximité, autoroute et TGV pour les dessertes régionales et nationales). Cet axe le long duquel vit la majorité de la population est, avec ses bifurcations vers Saumur, Cholet, la Roche-sur-Yon, un axe fondamental de cohésion territoriale (40 trains par jour entre Nantes et Angers). Le long de cet axe s'échelonnent les grandes villes de la Région (Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans) entre lesquelles des villes intermédiaires jouent le rôle de relais : Savenay, Ancenis, Sablé et la Flèche, Nogent-le-Rotrou et la Ferté-Bernard).

Des habitudes de travail peuvent s'installer quotidiennement entre des villes qu'on atteint en une bonne heure (Nantes quand on réunit les décideurs mais, pour des raisons de coût, Angers quand on réunit les acteurs). En termes d'espace vécu sur les logiques territoriales du 21^e siècle (et non du 18^e siècle), cet espace fonctionne très bien.

Une métropole (ou un réseau métropolitain) à l'échelle du Grand-Ouest

Comme le souligne Philippe Audic, il peut être judicieux de découper l'espace sur les logiques urbaines du 21^e siècle.

Nantes-Saint Nazaire est le seul ensemble urbain qui selon les critères habituels (fonctions métropolitaines, recherche, culture...) se rapproche de la taille européenne même si Rennes comme Angers peuvent être surclassées (au-delà de leur poids démographique) par la présence de certaines fonctions, ce que souligne la DATAR dans une enquête de 2003.

L'aire métropolitaine de Nantes s'étend aujourd'hui sur trois départements, la plus grande partie de la Loire-Atlantique et elle déborde légèrement sur le Maine-et-Loire (à une petite vingtaine de km de Nantes seulement) et sur le nord de la Vendée. Une aire métropolitaine que le projet Balladur envisage de séparer entre trois régions (Bretagne, Val de Loire et Poitou-Aquitaine) ce qui supposera rapidement la mise en place de nombreuses structures inter-régionales, ne serait-ce que pour les autorités organisatrices des transports...

Dans le prolongement du texte de Philippe Audic, on peut donc imaginer un espace régional regroupant Bretagne et Pays de la Loire autour d'un triangle associant les trois plus grandes villes de l'ouest : Nantes, Rennes, Angers, trois villes appartenant à des classes différentes. Trois villes bien reliées entre elles par la route et bientôt par la voie ferrée (connexion modernisée entre Nantes et Rennes par Redon et entre Angers, Laval et Rennes par la virgule de Sablé. Trois villes reliées par un anneau ferroviaire permettant des liaisons nouvelles à grande vitesse entre Angers et Rennes et entre Laval et Nantes). Trois villes qui disposent actuellement de capacités aéroportuaires sous-utilisées (en particulier à Rennes et à Angers) à moins qu'un nouvel aéroport apparaisse au centre de cet anneau urbain... mais un aéroport pour lequel il faudra prévoir des liaisons d'accès efficaces.

Les regroupements d'activités entre ces trois villes sont déjà nombreux, affichés en termes d'objectifs entre Nantes et Rennes mais largement amorcés entre Nantes et Angers. Ces rapprochements (sièges bancaires régionaux, sièges régionaux d'entreprises, université, INRA, Centres de traitement des cancers, opéra...) prennent la forme de fusion parfois perçues à Angers comme des annexions assurant une partie du développement nantais, ce que dénonçait parfois un ancien maire socialiste d'Angers.

L'homogénéité politique des villes de l'ouest (Thierry Guidet, *La Rose et le granit, Le socialisme dans les villes de l'ouest*, ed. de l'Aube, février 2014) a été rompue par les élections municipales de 2014 et l'on peut remarquer que le réseau des grandes villes de l'ouest, réuni en mai 2014 (Ouest-France, 27 mai 2014), ne regroupe plus la totalité de ces villes comme si les municipalités et leur maire ignoraient que les objets géographiques ont une temporalité plus longue que leur mandat... Comme s'ils ignoraient aussi que les enjeux de la Région ne sont pas ceux de leur carrière.

Philippe Audic propose même d'intégrer à cet ensemble la Région Poitou-Charentes, ce qui correspond aux anciennes ZEAT ou aux circonscriptions actuelles des élections européennes. On peut observer que des solidarités existent par delà les limites régionales entre l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne à quelques dizaines de minutes d'autoroute ou de train, entre la Vendée, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres (Le Courrier de l'ouest est lu à Niort) entre le sud de la Vendée et la Charente maritime, entre le Morbihan et la Loire-Atlantique. Des solidarités anciennes liées aussi à l'origine du peuplement de la Loire-Atlantique au 20^e siècle comme l'avaient montré les travaux du géographe nantais Claude Cabanne.

Alors l'idée d'un regroupement des trois régions de l'ouest autour d'une métropole approchant de la taille européenne ou autour d'un réseau urbain associant les grandes villes de l'ouest prend du sens... Et l'on retrouve les thèses avancées dans les années 1970 par le géographe nantais Alain Chauvet soulignant l'originalité du pays nantais où interfèrent trois identités : bretonne, ligérienne et aquitaine, à moins que l'on se replie, en termes d'exclusion, sur des régionalismes identitaires. Mais ceci est une autre histoire.



Fig. 98. — France militaire.

La défense des côtes. — L'armée de mer se recrute parmi les marins du commerce et les pêcheurs, qui sont soumis à l'Inscription maritime.

L'armée de mer a pour rôle la défense des côtes, la protection de la marine marchande et, en temps de guerre, la défense des colonies et le transport des troupes coloniales.

La défense des côtes a pour base les cinq ports militaires de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Il faut y joindre les forts et les batteries qui sont installés en différents points des côtes.

Si l'armée française formée par la guerre et victorieuse de la puissance militaire allemande est actuellement la plus forte de l'Europe et du monde, notre marine militaire n'occupe que le 4^e rang, après les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon.

VI. — DIVISION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Sous la poussée des événements de la guerre, on a compris que le département était une unité administrative trop petite et trop faible; et l'on a voulu constituer de grandes régions économiques comprenant chacune plusieurs départements. Le ministre du Commerce, en 1917, a commencé à grouper ainsi les chambres de commerce des différentes villes et à créer ce que l'on appelle des groupements économiques régionaux. Œuvre nouvelle et difficile, qui n'est pas encore achevée. Tentative féconde et qui a pour elle l'avenir. C'est la première fois qu'on la mentionne dans l'enseignement primaire (carte brune).

QUESTIONNAIRE

Comment était divisée la France avant la Révolution de 1789 ? En combien de départements est-elle divisée aujourd'hui ? — Comment s'administrent : le département ? l'arrondissement ? le canton ? la commune ?

Résumez l'organisation judiciaire de la France.
 Résumez l'organisation de l'instruction publique en France.
 Résumez l'organisation ecclésiastique.
 Quelle est l'organisation de la France au point de vue militaire ?
 Quelles sont les principales lignes de défense et les principales places fortes de notre frontière du Nord-est ?
 Comment est assurée la défense des côtes ? — Comment se recrute l'armée de mer ? — Quels sont nos 5 ports militaires ?
 A quels besoins répondent les groupements économiques régionaux ?

RÉSUMÉ

Avant la Révolution de 1789, le royaume de France était composé de provinces d'étendue fort inégale.

La Révolution divisa la France en départements, en arrondissements, en cantons et en communes.

La France est divisée :
 Au point de vue judiciaire, en 27 ressorts de cours d'appel ;

Au point de vue de l'enseignement, en 17 académies ;

Au point de vue ecclésiastique, en 89 diocèses ;

Au point de vue militaire, en 20 régions de corps d'armée.

La frontière terrestre est défendue par des lignes de places fortes, et la frontière maritime par des navires de guerre, dont les cinq ports d'attache sont les ports militaires de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

La marine militaire est en outre chargée d'assurer nos communications avec notre empire colonial.

Depuis la guerre, on a essayé de réunir ensemble les chambres de commerce pour créer les groupements économiques régionaux.



Fig. 99. — France : Régions économiques.

Voici les sièges des 17 académies (carte verte) :

Lille	Strasbourg	Aix	Clermont-Ferrand
Caen	Besançon	Montpellier	Alger
Rennes	Dijon	Toulouse	
Paris	Lyon	Bordeaux	
Nancy	Grenoble	Poitiers	

IV. — DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES

La grande majorité des Français appartient à la religion catholique. Il y a en France plus de 38 millions de catholiques.

On compte environ 700 000 protestants et 100 000 israélites.

Au point de vue catholique, la France est divisée en 89 diocèses qu'administrent 71 évêques placés sous l'autorité de 18 archevêques.

Voici le siège des 18 archevêchés (carte violette) :

Paris	Cambrai	Avignon	Albi
Rouen	Besançon	Aix	Bourges
Tours	Strasbourg	Toulouse	Sens
Rennes	Lyon	Auch	
Reims	Chambéry	Bordeaux	

Mentionnons encore les deux archevêchés d'Alger (Algérie) et de Carthage (Tunisie).

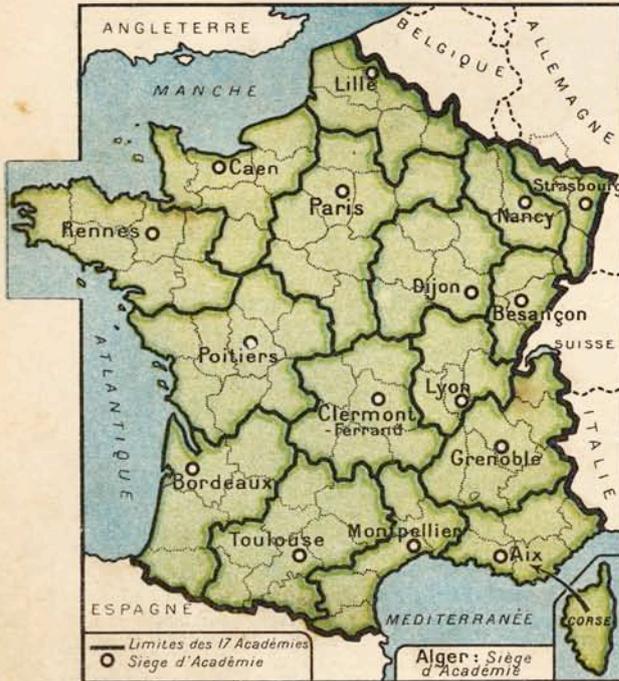


Fig. 96. — France universitaire.



Fig. 97. — France ecclésiastique.

V. — ORGANISATION MILITAIRE

Tous les Français doivent le service militaire, soit dans l'armée de terre, soit dans l'armée de mer, pour assurer la défense de leur patrie.

La France est divisée en 20 régions militaires, occupées chacune par un corps d'armée (carte rose).

Voici le siège de commandement de chacun d'eux :

1 ^{er} Corps: Lille	9 ^e Corps: Tours	16 ^e Corps: Montpel-
2 ^e — Amiens	10 ^e — Rennes	lier
3 ^e — Rouen	11 ^e — Nantes	17 ^e — Toulouse
4 ^e — le Mans	12 ^e — Limoges	18 ^e — Bordeaux
5 ^e — Orléans	13 ^e — Clermont-	19 ^e — Alger
6 ^e — Metz	Ferrand	20 ^e — Nancy
7 ^e — Besançon	14 ^e — Lyon	
8 ^e — Dijon	15 ^e — Marseille	

La défense des frontières terrestres. — Les Pyrénées, les Alpes, le Jura, le Rhin et les mers qui entourent la France sont des frontières naturelles relativement faciles à défendre. La frontière du Nord-est, purement conventionnelle, dépourvue de moyens de défense naturels, doit être spécialement protégée par des camps retranchés et des forts.

Les principaux camps retranchés de la frontière du Nord-est sont ceux de Belfort, Epinal, Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Maubeuge, Lille et Dunkerque.

En arrière de ceux-ci se trouve une 2^e ligne de défense, qui comprend les camps retranchés de Besançon, Langres, Dijon, Reims, Laon et la Fère.

Enfin, en arrière encore, le camp retranché de Paris, avec ses deux ceintures de forts.